



Les brèves
du Verdus
Saint-Guilhem-le-Désert

RECENSEMENT

CA COMMENCE AUJOURD'HUI!



**Nous vous l'avons annoncé en décembre, en 2025
notre commune est concernée par le recensement!**

Il concerne tou-te-s les habitant-e-s en résidence principale.

Victoria Mudie, notre agente recenseuse est ainsi chargée de
recueillir les données nécessaires à son déroulement.

**Il est possible de faire votre déclaration directement en ligne,
c'est facile et plus rapide!**

Ainsi, vous avez déjà trouvé ou vous trouverez un courrier avec
des codes de connexion personnalisés qui vous permettront de

vous connecter sur le site du recensement et d'y remplir votre déclaration.

Vous n'êtes pas à l'aise sur internet, ou vous aimeriez mais vous n'êtes pas équipé?

Pas de souci, vous pouvez être accompagné pour le faire sur un ordinateur en mairie!

Vous préférez un bulletin papier?

C'est toujours possible et Victoria se déplacera en porte à porte dans un deuxième temps :)

Nous vous rappelons que le recensement est OBLIGATOIRE, CONFIDENTIEL ET DÉCLARATIF

L'ensemble des acteurs du recensement est tenu au secret professionnel (code pénal), au secret statistique (loi de 1951), et au secret informatique et libertés (loi de 1978 et RGPD-2018).

Ainsi, aucune des données collectées n'est transmise à des organismes tiers.

Elles sont anonymisées puis conservées par L'INSEE qui publie régulièrement des statistiques qui permettent à l'État et aux collectivités de mieux appréhender leur territoire, mieux répondre aux besoins de leurs populations, en fonction de leurs caractéristiques, de leur évolution.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

